



Grand-Rue 51
Case postale
1702 FRIBOURG / FREIBURG

Tél. 026 / 305 22 24
Fax 026 / 305 22 22

**DEMANDE D'UN PERMIS DE CHIEN
POUR UN NOUVEAU PROPRIETAIRE
2010**

Tous les propriétaires qui se sont déjà acquittés de l'impôt sur les chiens recevront automatiquement une facture durant le premier trimestre de l'année. Aucune demande de permis ne doit être déposée.

En revanche, si vous sollicitez un permis pour l'année en cours et que vous n'en aviez pas auparavant, veuillez remplir la présente formule.

Monsieur Madame

No débiteur : _____
(Interne)

Nom : _____

Prénom : _____

N° de puce (Microchip) : _____

Rue no : _____

Numéro postal et domicile : _____

Commune politique : _____

Téléphone : _____

Date de la demande : _____

Une facture vous parviendra. Sans nouvelle de votre part, vous recevrez, chaque année, une facture relative à l'impôt sur les chiens.

PREFECTURE DE LA SARINE

Cette formule doit être remise à la Préfecture de la Sarine, à l'agent ou au secrétariat communal

(Interne)

No du contrat : _____ Date : _____ Visa : _____

Facture envoyée le : _____